

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « Quantitative finance and Financial Econometrics »
Ce colloque aura lieu du 02 au 05 juin 2020 à Marseille.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Conférence	Ecole d'été
Académique (enseignants-chercheurs hors AMSE)	250, 00 € TTC	Ne participeront pas
Non académiques (industriels)	400, 00 € TTC	Ne participeront pas
Etudiants (hors AMSE)	250, 00 € TTC	150, 00 € TTC
Comité et membres AMSE (enseignants-chercheurs AMSE, master et doctorants AMSE, comité scientifique, présentateurs)	GRATUIT	GRATUIT

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

